

AUG. BLONDEL

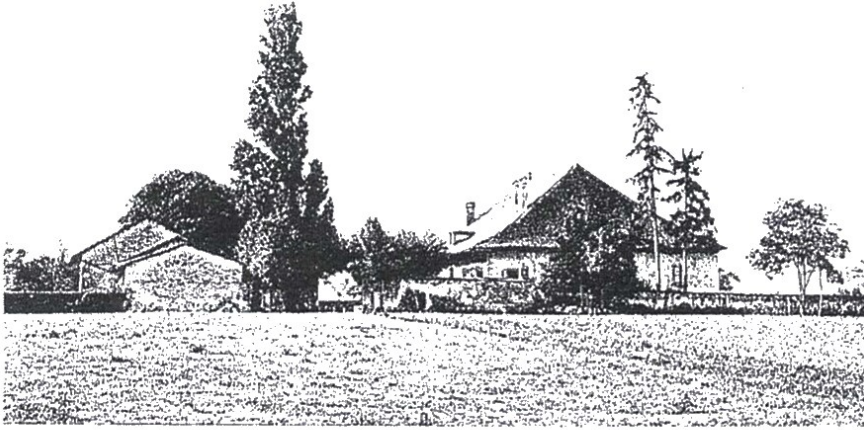
MERLINGE

UNE MAISON SEIGNEURIALE

Extrait de Nos Anciens et leurs Oeuvres



GENÈVE
DIRECTION ET ADMINISTRATION : LÉON BOVY, ARCHITECTE
4, ROUTE DE FLORISSANT, 4



*Vue d'ensemble de Merlinge.
(Cliché de M. L. Molty.)*

MERLINGE

UNE MAISON SEIGNEURIALE

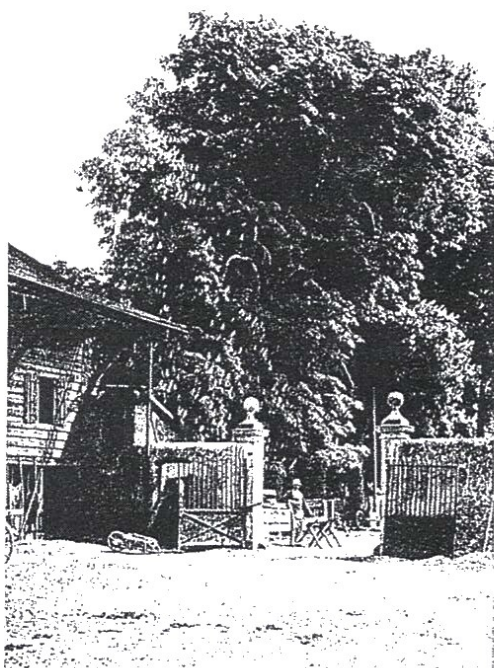


otre canton recèle de toutes parts des sites délicieux. Si l'on quitte les bords du lac et que l'on s'achemine d'Hermance du côté de Gy et de Jussy, on suit des chemins agrestes non loin des rives de l'Hermance. L'on aboutit à un plateau d'où la vue s'étend sur la tour de Langin, le coteau de Boisy et les riches pentes des Voirons parsemées de villages, de champs et de forêts. Dans le fond, le cirque majestueux des montagnes, dominées par le Mont-Blanc qu'elles entourent d'une ceinture de rochers gris et bleus, comme pour mieux faire ressortir sa merveilleuse blancheur.

Au moment où l'on débouche sur le plateau, on découvre, au-dessus des frondaisons de chênes et de noyers, l'imposante toiture d'une maison seigneuriale. C'est le château de Merlinge, inconnu de la plupart des Genevois et qui, cependant, a fait parler de lui aux siècles passés de notre histoire.



Merlinge (dont l'étymologie nous apprend qu'il était la propriété d'un gentilice romain du nom de Marilius) est entré dans l'histoire en l'année 1304, à propos d'une transaction passée entre Amédée, comte de Savoie, et le prieur de Saint-Victor. A ce moment, Saint-Victor possédait sur Merlinge des droits de seigneurie et de juridiction.¹



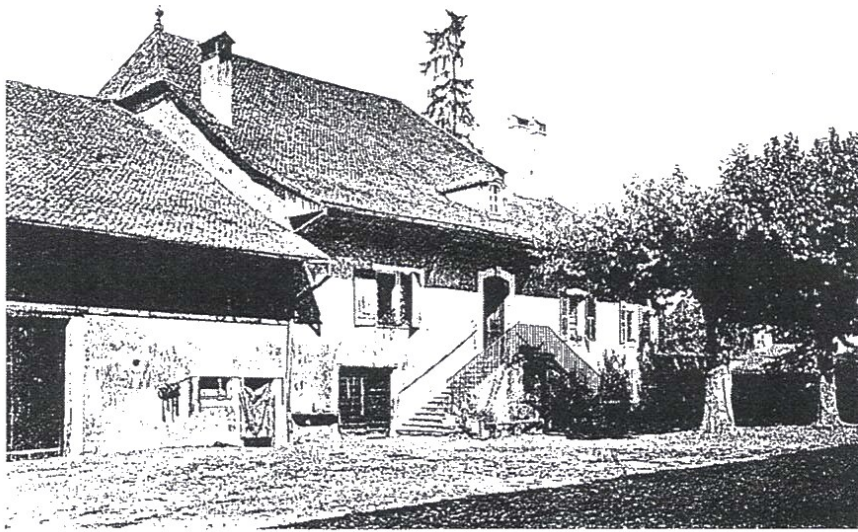
Merlinge. — Portail de l'allée des maïrouniers.
(Cliché du Service du Vieux-Genève.)

En 1436 c'était un hameau de trois maisons habité par la famille paysanne de Marlinge ou Merlinge. L'une de ces maisons est taxée de *domus antiqua*; une autre était qualifiée de « haut cetour » ou pressoir.² En 1507, ce pressoir appartenait à Janin de la Mare et peu à peu, par achat, surtout par héritage, tout le petit hameau devient la propriété de la même famille de la Mare.³ L'on peut admettre que c'est vers la première moitié du XVI^{me} siècle que furent posées les fondations primitives de la maison de Merlinge.

¹ *Régeste genevois*, n° 1527.

² *Arch. d'Etat, Genève*; Saint-Victor, Gr. 6, fol. 106 et suiv.

³ *Arch. d'Etat, Genève*; Saint-Victor, Gr. 1^{er}, fol. 232; Gr. 15, fol. 189^{vo}.



Merlinge. — Entrée du château.
(Cliché de M. L. Molly.)

Les de la Mare, citoyens de Genève, avaient fourni des magistrats à la République, mais étaient chauds partisans de la Savoie, le duc de Savoie leur ayant octroyé des lettres de noblesse.¹ Noble Pierre de la Mare, seigneur de Merlinge, quoique rallié au culte réformé en 1536, refusa de se plier au joug de Calvin et se rattacha, comme Favre et Perrin, au célèbre parti des Libertins. Accusé d'avoir pris part à la sédition de 1555 et de s'être moqué du Consistoire, il fut jeté en prison et n'échappa à la mort que par l'intervention de Berne et de Bâle, au prix d'une forte amende et d'une réparation publique.

C'est grâce à ce personnage que Merlinge apparaît dans les fastes de notre république. Sa demeure abritait nombreuse compagnie, l'on y buvait à franchises lippées et l'on y menait joyeuse vie, alors qu'à Genève on faisait maigre chère et devait se plier aux lois somptuaires. Or, comme

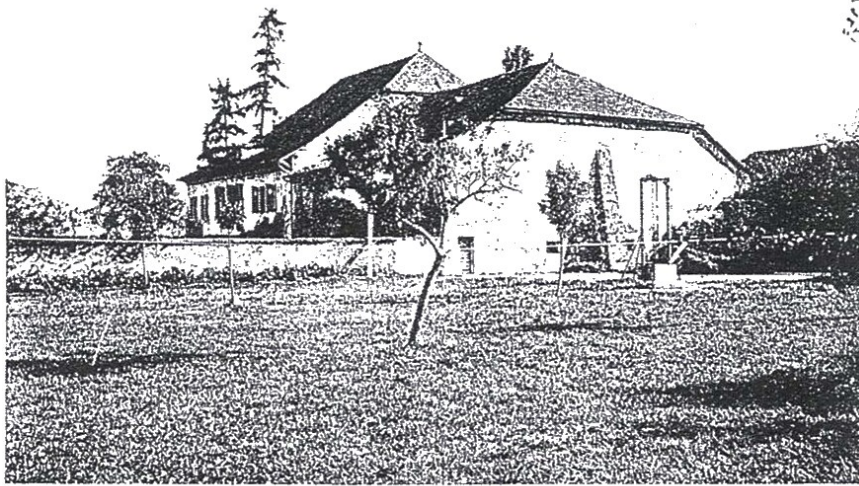
¹ Voir l'ouvrage de M. A. CORBAZ : *Un coin de Terre genevoise, Jussy-l'Évesque*, Genève, 1916, in-8°, p. 97 et suiv., auquel nous avons emprunté de nombreux renseignements.



Merlinge. — Chateau, vu du jardin.
(Cliché de M. L. Molly.)

l'a conté M. Edouard Favre dans son livre sur son ancêtre Gaspard Favre, un matin du 28 février 1558, on vit cinq dames de qualité sortir furtivement de la porte de Rive, en char et à cheval, et se diriger du côté de la campagne. ¹ Ces dames étaient toutes de jeunes veuves, ardentes adversaires du parti de Calvin, toutes du parti perriniste. Elles « s'ébrouèrent comme poulains évadés », joyeuses de leur liberté reconquise, loin des yeux du maître redouté. A travers prés et bois, chantant des refrains contre Calvin, elles gagnèrent Merlinge, où Pierre et Philibert de la Mare et des fugitifs genevois, parmi lesquels Ami Perrin, leur firent une chaleureuse réception. Ce fut un beau scandale à Genève. Il faut lire les registres du Conseil relatant cette aventure et décrivant avec indignation et le festin, et les chants, et même, ô horreur ! les danses exécutées par ces nobles dames. L'affaire n'en resta pas là : les cinq veuves furent arrêtées, passèrent en

¹ Ed. FAVRE. *Gaspard Favre et sa donation aux fugitifs*, dans les *Mémoires Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, t. XXXI, p. 282 et suiv.



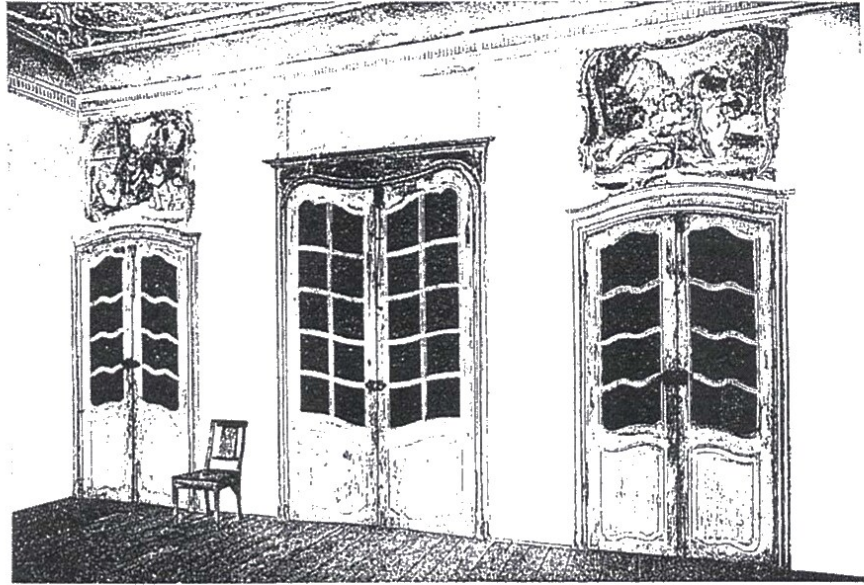
*Merlinge. — Vue de la ferme et du château.
(Cliché de M. L. Molly.)*

justice. Louise Favre et deux de ses compagnes furent condamnées chacune à dix écus d'amende et à faire réparation, confessant « avoir mal et méchamment agi ».

Il faut croire cependant que les seigneurs de Merlinge n'avaient point fait sur leurs visiteuses une bien fâcheuse impression puisque, quelques années après, Pierre de la Mare épousait Claua Favre, la belle-sœur de Louise Favre qui avait été condamnée par le Conseil. De ce mariage naquit une fille qui épousa J.-B. de Morinis et lui apporta en dot le domaine de Merlinge. Leur fils Pierre de Morinis donna à son tour Merlinge à sa femme Marie de Normandie qui se maria quatre fois et épousa en dernier lieu noble Jaques de Loys, à qui elle légua tous ses biens.

C'est ainsi que le domaine de Merlinge passa des mains de la famille de la Mare dans celle des de Loys qui le posséda pendant plus de deux siècles.

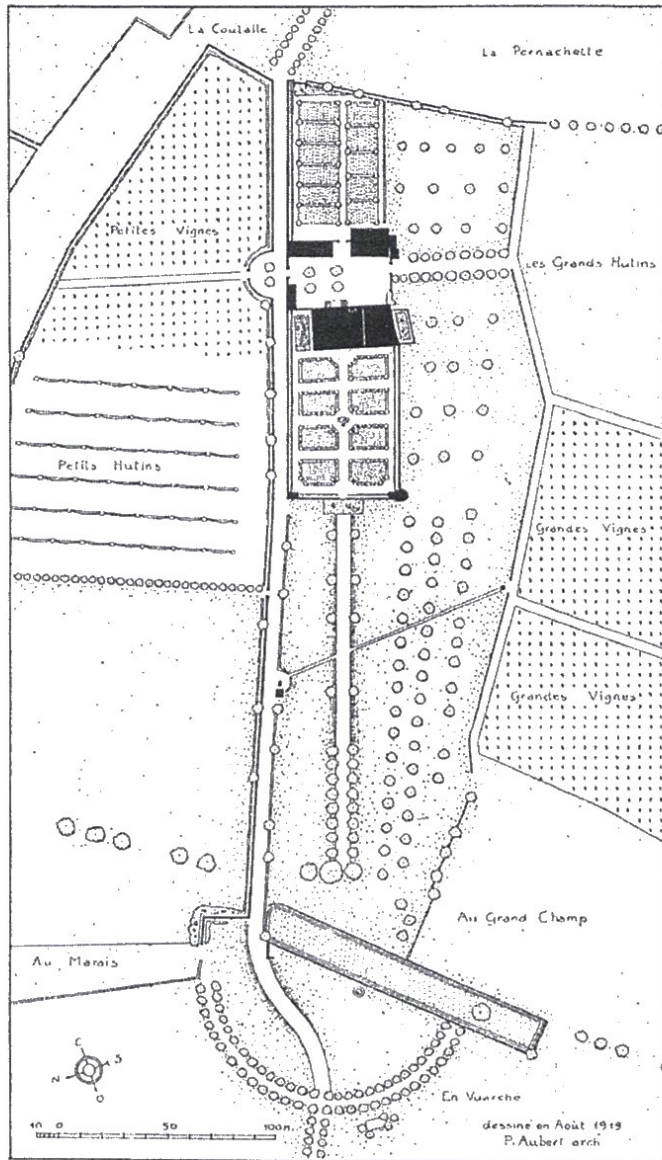
Une fois encore, cette propriété devait amener des conflits avec « ceux



*Merlinge. — Grande salle du château.
(Cliché de M. L. Molly.)*

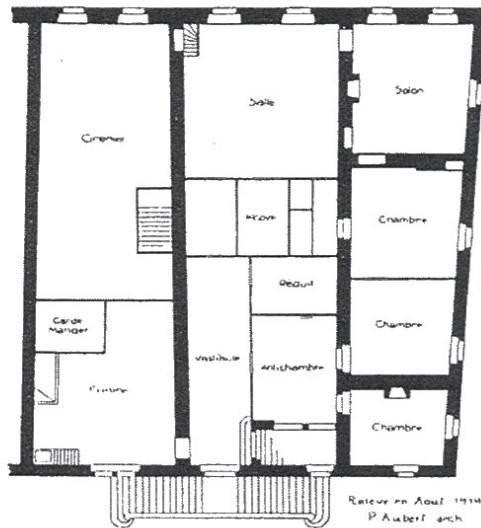
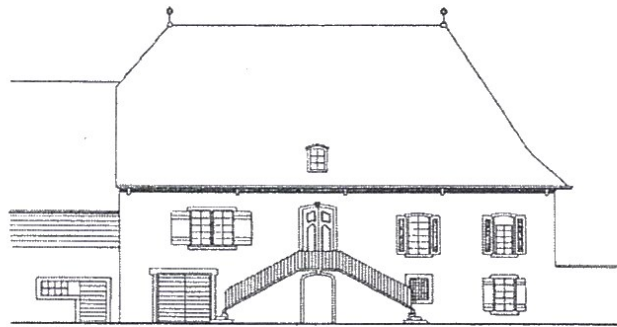
de Genève ». ¹ Le Conseil ayant appris en 1638, que M. de Bonnevaux (les de Loys étaient aussi seigneurs de Bonnevaux) venait de décéder dans son château, il se souvint que Merlinge était autrefois propriété de Saint-Victor et décida de faire dresser un inventaire des biens laissés par M. de Bonnevaux. Vingt cavaliers en armes accompagnèrent la délégation composée du châtelain de Saint-Victor et de deux anciens syndics, Pierre Guaiet et Isaac Gallatin. On arriva à Merlinge par des chemins détournés et l'on trouva au château Madame de Bonnevaux et ses neveux qui furent profondément surpris de cette invasion belliqueuse. Ils déclarèrent ignorer que leur terre dépendait de Saint-Victor et, au surplus, ils s'opposèrent à toute intrusion dans leurs affaires, attendu qu'en Savoie les maisons des nobles jouissaient de privilèges spéciaux. Le sénat de Chambéry, indigné de cette violation du territoire de la Savoie, décida d'informer contre cette troupe de perturbateurs. De là, des démêlés interminables: il fallut un

¹ J.-A. GAUTIER. *Histoire de Genève*, t. VII, p. 253 et suiv.



Plan de situation, d'après le plan de A. Cabrit (1838).

Echelle 1 : 2500



Révisé en Août 1934
P. Aubert arch.

Echelle 1 : 50

Le château. — Façade côté cour et plan du 1^{er} étage.

long temps pour régler le différend. Merlinge, qui faisait partie de la paroisse de Meinier, fut remis à la Savoie par le traité de Turin en 1754 et ne redevint terre genevoise qu'en 1816.

Ce furent les de Loys qui construisirent la maison actuelle de Merlinge ; elle porte les dates de 1625 et 1645, mais au cours des siècles elle subit des changements considérables, et l'ensemble du bâtiment ainsi que sa décoration intérieure portent l'empreinte indiscutable du XVIII^m siècle.¹

Un plan de 1838 nous permet de reconstituer la physionomie de la demeure avant cette époque.² On y voit figurer un beau jardin à la française avec, au milieu, une vasque d'eau en pierre sculptée. Sur ce jardin s'ouvrait une superbe avenue aboutissant à un chêne gigantesque. Malheureusement cet arbre plusieurs fois séculaire fut foudroyé vers 1896, et on put en contempler les énormes débris à l'Exposition nationale de cette dite année.

À l'extrémité du jardin se dressaient deux pavillons de la plus pure architecture Louis XV.³ L'un d'eux contenait une chapelle, spécimen unique dans notre canton, avec ses boiseries finement sculptées et rehaussées de baguettes de cuivre ornant la nef. Le chœur, décoré de pilastres en stuc supportant une coupole avec de gracieux motifs d'anges, est séparé de la nef par une balustrade de bois. Cette chapelle fut élevée par Antoine de Loys, ainsi que l'atteste une inscription fixée dans la muraille et datée de 1785 : *D. J.-F. Antonius de Loys baro bastidae de Cholex dominus Bellae Rippae Megniacii et Merlingii, nec non Bonae Vallis et castris de Cresco in ducatu Cablasi, aequus et commendator ordinis regii et militaris sanctorum Mauriti et Lazarii, hoc sacellum ad majorem Dei gloriam et ad nutriendam pietatem habitantium hujus loci aedificavit celebrantis et aspicientium orationibus se commendat MDCCLXXXV.*

L'allée principale du jardin conduisait à une autre avenue transversale ornée de charmilles dont on voit encore les traces.

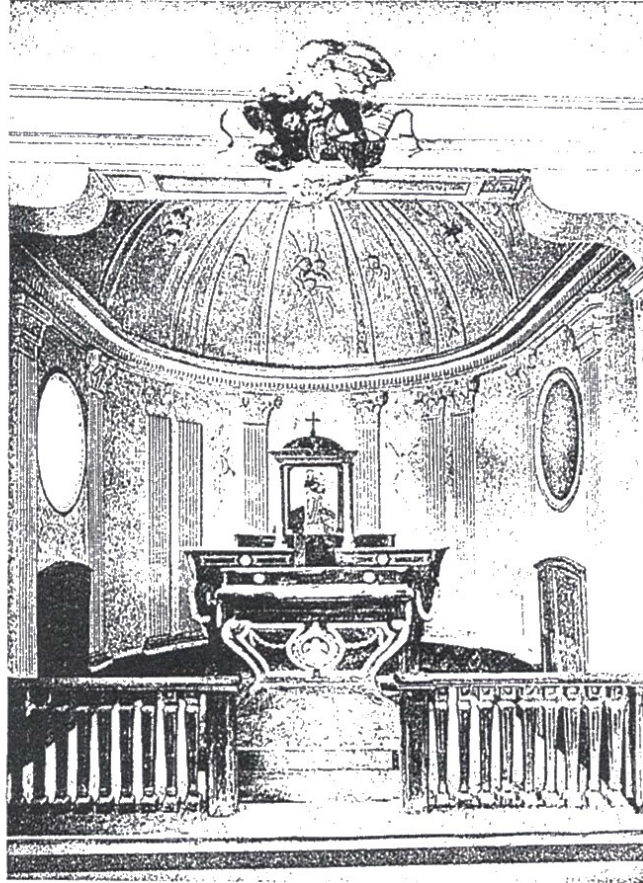
¹ Voir les reconnaissances, suivies d'actes d'affranchissement, de noble Jaques Louys en 1658 (*Arch. d'Etat, Genève*; Saint-Victor, Gr. 67^{no}, fol. 1^{vo}), de noble Gaspard de Loys, en 1700 (*ibid.*, Gr. 72, fol. 263^{vo}); L.-E. PICCARD. *Livre de raison d'un seigneur de Savoie au XVIII^m siècle*, La Roche, 1895, p. 13.

² Ce plan a été conservé au château même.

³ La mappe sarde de 1730 indique déjà ce dessin des jardins, les pavillons seuls ont dû être construits plus tard. Le répertoire porte : « Ne paye taille comme prétendu exempt à cause de noblesse. »



*Mertinge. — Façade d'un des pavillons du jardin.
(Cliché de M. L. Motiv.)*



*Merlinge. — Vue du chœur de la chapelle.
(Cliché de M. L. Motly.)*

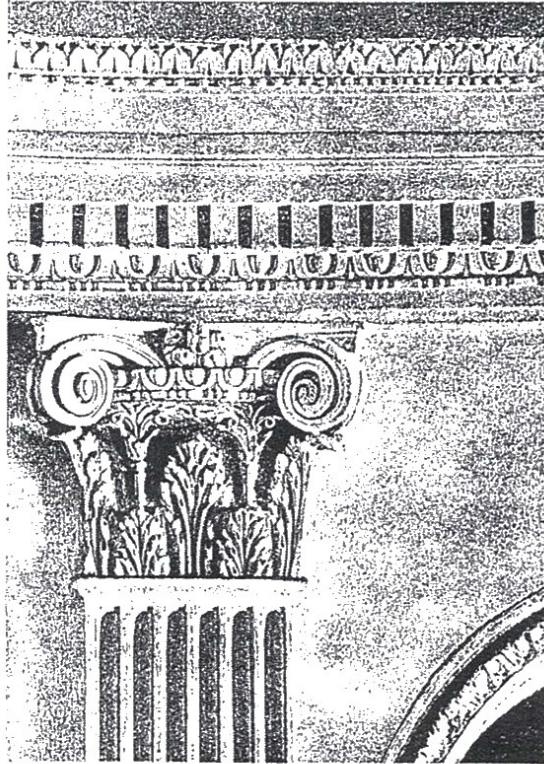
Des communs se groupent auprès de la demeure seigneuriale et un portail ornemental s'ouvre sur une avenue de marronniers dans la direction de Corsinges.

On accède au château par un perron à double rampe qui débouche sur un vaste corridor orné de peintures à fresques. Donnant sur le jardin, la grande salle (avec ses portes vitrées, son plafond mouluré et ses peintures) évoque en nous les souvenirs d'une gentilhommière du XVIII^{me} siècle. Malheureusement, la sortie avec perron sur le jardin n'a jamais été exécutée.

Il ne faut point oublier la vaste cuisine, dont la porte ornée d'une accolade porte la date de 1625.

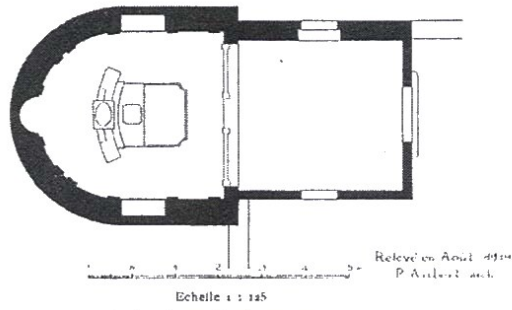
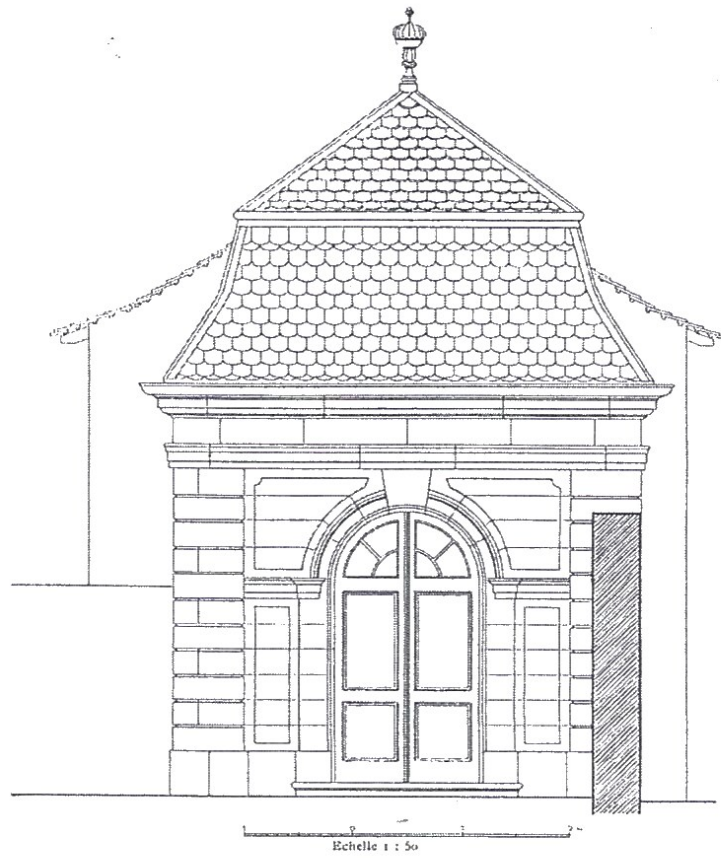
On peut donc dire que la maison de Merlinge, avec son toit majestueux, ses avenues et ses parterres fleuris, devait être une demeure de grand style.

Antoine de Loys, le dernier de sa race, vécut soit à Merlinge soit dans son fief de Bellerive.¹ Il mourut en 1793 et laissa presque tous ses biens à noble François Carron, porté sur la liste des émi-

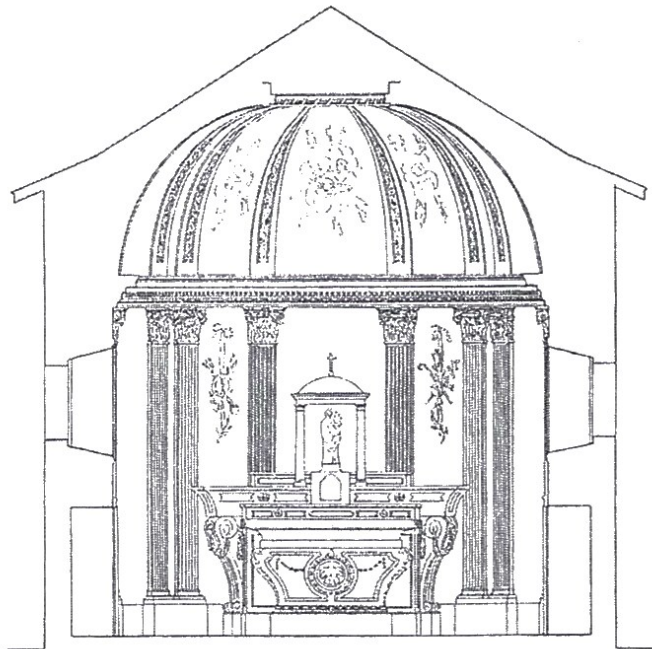


Merlinge. — Détail d'un pilastre du cloître de la chapelle.
(Cliché du Service du Vieux-Genève.)

¹ Voir pour la famille de Loys : FORAS. *Armorial nobiliaire de Savoie*, et plus spécialement pour noble François-Antoine: *Arch. d'Etat, Genève, Tabellion de Saint-Julien, 1790*, vol. 1, fol. 169^{vo}; préfecture du Léman, portef. chapitre 2, n° 476, 2^{me} carton; *ibid.*, dossier de Meinier, une réclamation des dits Dupin.



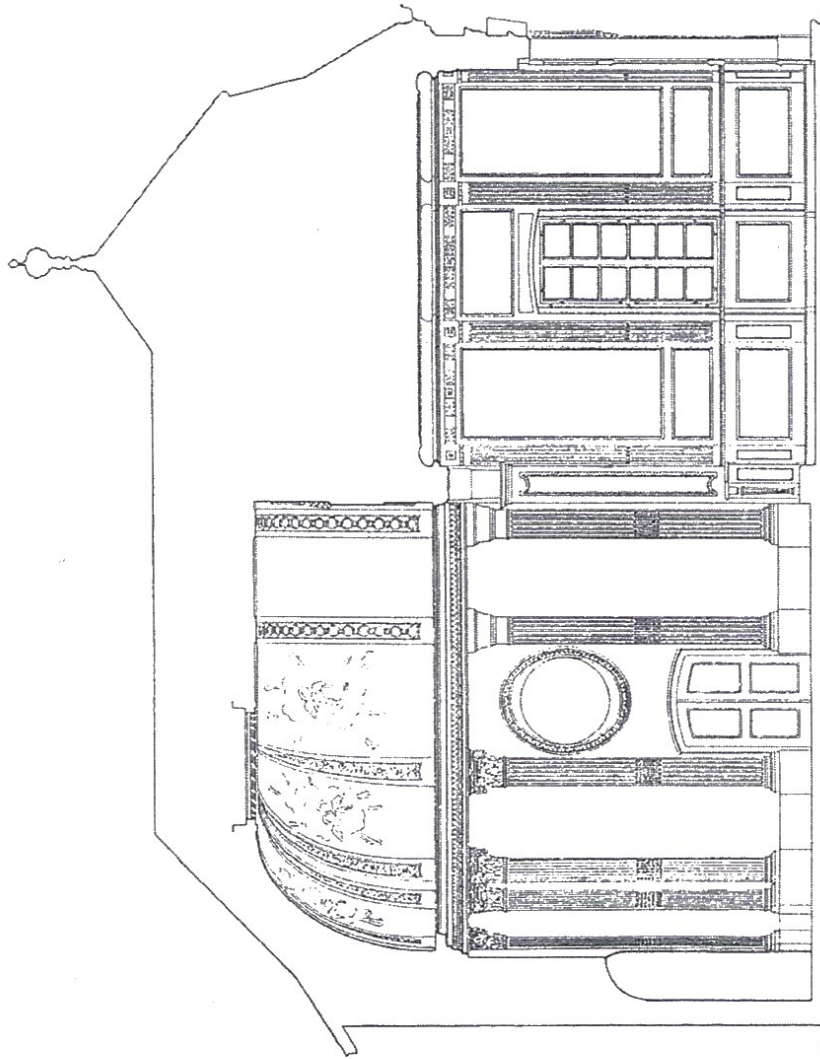
La chapelle. — Façade côté entrée.



Echelle : 50

Relevé en Août 1913
P. Aubert del.

La chapelle. — Coupe transversale et vue de l'autel.



Relevé en Août 1859
E. Aubert arch.



Echelle 1 : 50

La chapelle. — Coupe longitudinale.

grés.¹ Merlinge, désigné comme bien national, fut vendu le 11 thermidor an IV à Georges Mahler, Jacob Neff et David Annas, puis, en février 1798, à André Dupin, ancien syndic de Genève, et son frère. Le prix de la vente fut fixé à 3820 louis d'or de France, soit 78720 livres d'argent de France, le louis à raison de 24 livres.²

Le deuxième acte de vente à Dupin contient une clause intéressante. Il réserve à Jacob Neff le quart des matériaux du château de la Bâtie (Roillebaud), dont les de Loys étaient seigneurs. C'est donc à cette époque qu'il faut placer la démolition définitive de ce pittoresque manoir entouré de marais qui lui donnaient une physionomie toute spéciale.

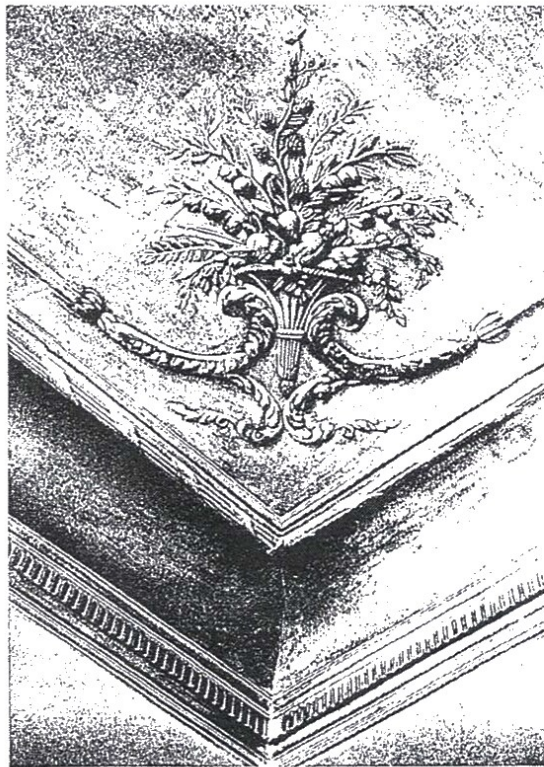
Après les Dupin, Merlinge passa en 1838 aux mains de la famille Chevrard qui le conserva jusqu'en 1912.³

Dès lors, l'œuvre de destruction commença ; l'élégante salle peinte du premier étage a été délaissée, les avenues coupées, le jardin à la française livré aux mauvaises herbes, et la charmante chapelle avec son toit

¹ Noble François Carron, officier dans le régiment de Genevois, est porté comme émigré le 27 fructidor, an II. (*Liste supplémentaire des émigrés.*)

² J. Vignier, notaire, vol. 9, fol. 56 ; et Jean Janot, notaire, le 12 brumaire, an XIII.

³ *Registre foncier* : vol. 137, n° 9 ; 210, n° 76 ; 156, n° 43 ; 570, n° 88. Le 2 décembre 1912, MM. Constant et Charles Félix achetèrent la propriété de madame Alexandre Perréard, née Chevrard.

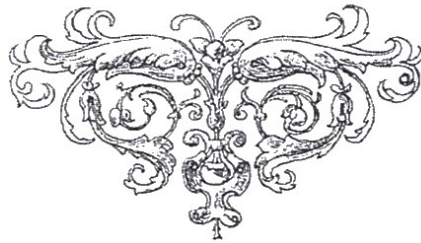


Merlinge. — Détail du plafond de la grande salle du château.
(Cliché de M. L. Molly.)

percé a connu les injures de la pluie et des autans. Il suffirait pourtant de peu de chose pour rendre à cette demeure sa beauté première.

Nous saluons avec joie la nouvelle qu'elle a été acquise dernièrement par M. Guillaume Favre, un descendant de ses anciens propriétaires. Nous sommes assurés ainsi qu'elle est tombée en bonnes mains et que Merlinge verra de nouveau se dresser sa toiture altière au milieu des bouquets d'arbres, dominant ses parterres de fleurs et ses coquets pavillons Louis XV.

Aug. BLONDEL.



Le dessin des cinq planches hors texte a été exécuté par M. Paul Aubert, architecte, d'après les relevés qu'il a fait en août 1919, et d'après un plan de A. Cabrit.



CORRATERIE, 12

2011